



Comité de pilotage du site Natura 2000 « Marais de l'Ile Vieille et alentour »

Synthèse des échanges de la réunion du 20 septembre 2022

Tenue à la salle des Fêtes de Mondragon à 9h00

Nom	Structure
Cauzid-Esperandieu Alain	OFB, Service Départemental 30
Courbier Gilles	Fédération Départementale des Chasseurs du Gard
Diquelou Pascale	Département du Vaucluse
Dupont Arnaud	Fédération de Pêche du Vaucluse
Etroit Sylvie	Mairie de Vénéjan
Helluy Manon	DREAL PACA
Lafolie Christine	DDT84
Lebègue Jean	Mairie de Mondragon
Ruche Hélène	CCRLP
Sabran Cyrille	COGard
Savelli Eric	Représentant de la Fédération de chasse du Vaucluse
Schaeffer Lucie	Parc naturel régional de Camargue
Schrive Luc	Mairie de Pont Saint Esprit
Defrancq Théo	Groupe Chiroptères de Provence

Excusés :

Nom	Structure
Albarello Stéphanie	CCRLP
Brusson Romain	CNR
Buchet Elise	CRPF Occitanie
Croquet Virginie	OFB
Dulac Jeanne	ONF
Landru Grégoire	CEN PACA
Mateu Sylvain	DDTM 30
Peyron Christian	Maire de Mondragon
Romanini Bruna	Mairie de Mondragon / OFB
Sibé Viviane	Chambre d'Agriculture du Vaucluse

Ordre du jour :

- 1) Introduction et accueil des participants par Mr Jean Lebègue, Président du COPIL
- 2) Présentation succincte du site Natura 2000 « Marais de l'Île Vieille et alentour » : contexte, historique, enjeux. Contexte actuel de l'animation
- 3) Bilan succinct de l'animation 2021/2022 et perspectives pour l'animation 2023/2024
- 4) Présentation des résultats du volet « ENS de l'Île Vieille » de l'étude « Chiroptères » réalisée par le Groupe Chiroptère de Provence
- 5) Discussions/Questions
- 6) Visite de terrain : zone d'activité des chiroptères sur l'ENS de l'Île Vieille avec le Groupe Chiroptères de Provence.

Les documents présentés lors de la réunion sont joints en annexe :

- Diaporama du COPIL
- Présentation du Groupe Chiroptères de Provence

Introduction

En tant qu'élu de la commune de Mondragon et Président du Comité de Pilotage, Jean Lebègue accueille l'ensemble des participants à la réunion et les remercie de leur présence.

Il rappelle le contexte de l'animation du site Natura 2000 « Marais de l'Île Vieille et alentour » : le site est animé depuis 2016 par le Parc naturel régional de Camargue. Il s'agit d'une Zone de Protection Spéciale (ZPS) désignée au titre de la Directive Européenne « Oiseaux ». Il a été désigné pour sa qualité de halte migratoire au sein de l'axe de migration du Rhône.

Le site Natura 2000 de l'Île Vieille s'étend sur le territoire de 6 communes : Mondragon, Bollène, Lamotte du Rhône, Vénéjan, Saint Alexandre et Pont St Esprit et sur 2 départements (Gard et Vaucluse) et 2 régions (PACA et Occitanie).

Actualités concernant l'animation du site

Présentation de la zone Natura 2000 « Marais de l'Île Vieille et alentour » : espèces à enjeux, habitats, objectifs de gestion identifiés dans le Document d'Objectifs du site, historique de l'animation.

La Loi 3DS :

L. Schaeffer présente le principe de la loi 3DS (relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, adoptée en février 2022) qui permet un transfert de compétences sur Natura 2000 des services de l'Etat aux Régions à partir du 1^{er} janvier 2023, pour les sites uniquement terrestre.

Le site Natura 2000 « Marais de l'Île Vieille », en tant que site « terrestre », est concerné par ce changement de compétence.

M. Helluy précise que les modalités pratiques de ce transfert de compétences sont encore floues mais qu'un travail est en cours avec les services de la Région.

Projet d'extension de la Zone de Protection Spéciale (ZPS) « Marais de l'Île Vieille et alentour » :

L. Schaeffer présente ce projet de création d'une « Zone de Protection Spéciale » (ZPS) sur le Rhône Aval, jusqu'à l'embouchure du Grand Rhône (donc extension de la ZPS existante sur le secteur de l'Île Vieille). Elle précise que ce projet risque de réduire le temps de présence de l'animatrice sur le secteur de l'Île Vieille (actuellement 20% du temps annuel consacré au site de l'Île Vieille).

C. Lafolie répond que l'animation Natura 2000 a déjà pleinement jouée son rôle sur le secteur de l'Île Vieille. En effet elle a participé à l'émergence puis à la création du Plan de Gestion du site ainsi qu'à la labellisation en « Espace Naturel Sensible » (ENS) du département du Vaucluse.

P. Diquelou précise que le Plan de Gestion du site intègre les objectifs de conservation du site Natura 2000.

C. Sabran ajoute que cette extension de la ZPS sur le périmètre du site Natura 2000 « Rhône Aval » semble tout à fait cohérente et répond aux enjeux de corridor écologique que représente le linéaire du Rhône et sa ripisylve. Il ajoute également qu'il serait pertinent de classer également le site Natura 2000 « Petit Rhône » en Zone de Protection Spéciale.

A. Cauzid-Esperandieu ajoute également que ce projet d'extension lui paraît logique et cohérent.

P. Diquelou demande pourquoi le Rhône Aval n'a pas été directement classé en « Zone de Protection Spéciale » lors de la création du site en 2013.

C. Sabran répond que l'importance des ripisylves pour l'avifaune est une connaissance récente, les premières ZPS s'intéressaient aux espèces à très forts enjeux de conservation, ce qui n'est pas forcément le cas des espèces présentes sur le linéaire rhodanien.

C. Lafolie répond qu'il était également question d'acceptation locale.

L. Schrive demande s'il y a moins d'espèces d'oiseaux sur les rives du Rhône les plus naturelles. En effet il pense avoir observé plus d'oiseaux sur les bords du canal de Donzère Mondragon que sur les bords du vieux Rhône à Pont St Esprit.

C. Sabran répond que les espèces des bords du vieux Rhône sont peut-être plus discrètes, alors que les Hérons, de plus grande taille, peuvent fréquenter plus souvent le canal de Donzère Mondragon.

Bilan de l'animation pour l'année 2021/2022

Focus sur une action du Plan de Gestion réalisée cette année : Aménagement d'ouvrage de gestion hydraulique

E. Savelli demande si la connexion Rhône / Lac des Brotteaux / Lône de Lamiat est toujours effective.

L. Schaeffer répond qu'en effet il existe toujours une connexion entre le Rhône, les lacs et la lône. Cependant le niveau de la lône dépend des apports d'eau du canal banastier.

L. Schrive regrette l'absence de la CNR à cette réunion et questionne les liens entretenus entre l'animatrice Natura 2000 et la CNR. Il signale également que la compétence GEMAPI est détenue par l'Agglomération Gard Rhodanien, et déléguée à AB Cèze. Il propose de mettre en lien l'animatrice Natura 2000 avec AB Cèze pour un suivi des travaux réalisés sur le Rhône.

Il demande également si une démarche est prévue pour rejoindre la Charte des Fleuves sans plastiques portée par l'association Ocean Green.

L. Schaeffer répond qu'elle est souvent en contact avec la CNR, et précise que la CNR est habituellement présente au COPIL du site Natura 2000 mais qu'ils n'ont pas pu se rendre disponible à cette date. Cependant elle n'est pas en contact avec AB Cèze, et est intéressée pour récupérer un contact. Elle précise qu'il est parfois difficile d'entretenir des relations régulières avec tous les partenaires au regard de la taille du site et du nombre de partenaires (200 km linéaire de fleuve).

Jean Lebègue remercie les participants et lève la séance à 11h30.

La réunion se termine par une visite de terrain animée par le GCP et l'animatrice Natura 2000 sur le secteur du transformateur EDF de l'île Vieille.

Du guano récent a été trouvé dans le transformateur lors de l'étude, et la présence de deux Grands Rhinolophes dans la propriété voisine (ferme de Lamiat) a été détectée.

